

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 01^{er} mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
M. Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

Etaient représentés (procuration) :

M. Jean-Louis DERBIAS donne pouvoir à M. Florent MONEYRON
Mme Danielle GRANOUILLET donne pouvoir à Mme Josiane HUGUET
M. Alain COSSON donne pouvoir à Mme Marie-France MARMY
M. René BROUSSE donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE

VOTE: En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia Lachamp, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : PAI - CONVENTION AVEC TERRITOIRES D'ENERGIES (TE63), MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DES ZA (ZIH, ZAB, ZIHT)

**PAI - CONVENTION AVEC TERRITOIRES D'ENERGIES (TE63),
MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DES
ZA (ZIH, ZAB, ZIHT)**

Afin d'améliorer l'éclairage public des zones d'activités les Hautes à Lezoux, le Bournat à Orléat et Hautes Technologies à Peschadoires, Territoires d'Energies a procédé au chiffrage du coût de la mise en conformité des équipements d'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son comité, Territoires d'Energies peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

Nature des travaux	Montant total (HT)	Montant restant à charge de la CCEDA
Mise en conformité du réseau EP ZI/ZA (Lezoux, Orléat, Peschadoires)	4300€	2150€ y compris le montant de l'éco-taxe

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par Territoires d'Energies (SIEG 63) par le biais du fond de compensation pour la TVA.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le chiffrage relatif à la mise en conformité du réseau EP des ZI/ZA dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoires d'Energies ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 2150€ HT=TTC pour la mise en conformité du réseau EP des ZI/ZA et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur de Territoires d'Energies ;
- De prévoir ce montant au BP 2023 de la CCEDA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 mars 2022

Signé par Elisabeth BRUSSAT, Présidente